Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 056-215600891-20260320-CMNE2026_025-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE D'INGUINIEL

REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INGUINIEL
Séance du 20 mars 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	19
Pouvoirs	0
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation	16 mars 2026
Secrétaire de séance	Natacha PINHAS

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'INGUINIEL, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Guillaume de BEAUFORT.

Présents : Guillaume de BEAUFORT, Sonia KERNEN-BELLEC, Yves de BON, Virginie GOMBÉRO, Daniel JAFFRÉ, Virginie BESNARD, Christine BOUCHET, Anne DENEUVE, Pascale ANTONETTI, Pierre LE FLOCH, Nolwenn CLÉMENT-STOLL, Christophe MALARDÉ, Vincent LE HAY, Natacha PINHAS, Jonathan GRAIGNIC, Sébastien HELLEGOUARCH, Marion RADI, Virginie ROBERT, Pierre CARRÉRIC

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Excusé :

Absent non excusé non représenté :

2026/025	***Élection des membres du conseil municipal auprès du CCAS d'INGUINIEL***

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal géré par un Conseil d'administration.
Chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du Conseil d'administration du CCAS.
Présidé de droit par le Maire, ce conseil est composé à parité d'élus municipaux et de membres de la société civile.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le décret 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux d'action sociale modifié par le décret 2000-6 du janvier 2000 ;

4

Ouï l'exposé du maire,

- Le Conseil municipal DECIDE de fixer à dix le nombre de membres composant le conseil d'administration du CCAS (centre communal d'action sociale) entendu qu'une moitié est désignée par le conseil municipal lui-même et l'autre moitié par le maire.
- Le maire est président de droit.
- L'élection a donné les résultats suivants pour les membres du conseil municipal composant le conseil d'administration du CCAS :

NOM Prénom	Votants	Abstentions	Pour	Contre
Sonia KERNEN-BELLEC	19	0	19	0
Natacha PINHAS	19	0	19	0
Anne DENEUVE	19	0	19	0
Pascal ANTONETTI	19	0	19	0
Nolwenn CLEMENT STOLL	19	0	19	0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guillaume de BEAUFORT

MAIRIE D'INGUINIEL (Morbihan)

La secrétaire de séance